

# L'IMPARTIAL

Union fait la Force

FONDE EN 1893 DANS L'INTERET  
DES ACADIENS DE L'ILE ST-JEAN  
HEBDOMADAIRE

ABONNEMENT : UN AN \$1.00  
SIX MOIS 50C  
F. J. BOOTE, DIRECTEUR, TIGNISH

Vol. 3. No 17.

Tignish, Ile du Prince Edouard, Mardi le 16 Mars 1915.

22ième Année.

## Organe, dans la langue française, du Parti Liberal des Provinces Maritimes.

### HOMMAGE A SAINT JOSEPH

O Joseph ! qui dira le bonheur de ton âme  
Quand Jésus, souriant, travaillait près de toi !  
Bien souvent vers son cœur tu dirigeais la flamme  
Qui consumait le tien pour ton Maître et ton Roi.  
Plus tu le regardais, plus il semblait aimable,  
Ce cher trésor du Ciel, à tes soins confié !  
Ah ! Père, je comprends ta joie incomparable,  
Ton bonheur que les saints auraient tous envié.

O Grand Saint, connaissant de Jésus la puissance,  
Que de fois ton regard de larmes se voilait,  
En contemplant ému la vraie obéissance  
De Celui que ton cœur tendrement adorait !  
Jésus, qui savait bien le sujet de tes larmes,  
Se rapprochait de toi, te donnait un baiser.  
O chaste embrassement, qui redira tes charmes :  
Sinon l'âme qui sait en Jésus le puiser ?

Quand venait le moment de faire la prière,  
Jésus, avec bonheur, se mettait à genoux  
Entre le saint vieillard et la Vierge, sa mère ;  
Puis en chœur, ils disaient, de l'accent le plus doux,  
Les Psaumes inspirés à David le Prophète,  
L'air du Rédempteur, le chœur d'Israël ;  
Ces instants de prière étaient toute une fête  
A laquelle assistaient les phalanges du Ciel.

Quand Joseph eut atteint le terme de sa vie,  
Jésus lui prodigua son tendre dévouement,  
Puis, découvrant le Ciel à son âme ravie,  
D'un accent ineffable, il lui dit tendrement :  
"Nous nous retrouverons au séjour de la gloire,  
"Et nous boirons ensemble au torrent du bonheur."  
On entendit alors un doux chant de victoire,  
Quand Joseph expira dans les bras du Sauveur.

Son âme fut conduite au séjour de l'attente,  
Où l'on ne pleurait plus, mais où l'on soupirait.  
Quand elle y pénétra, radieuse, brillante,  
Un seul mot retentit, chacun le redisait :  
"Ah ! quand viendra le jour de notre délivrance ?  
"Quand verrons-nous le Christ, objet de nos soupirs ?  
Et Joseph aussitôt les comblait d'espérance,  
Leur parlant de Jésus, terme de leurs desirs...

Tu règnes maintenant au séjour de la gloire.  
Illustre saint Joseph, protège-nous toujours,  
Aux enfants de l'Eglise assure la victoire  
Sur tous leurs ennemis, en ces malheureux jours.  
Pour réjouir Jésus, l'Esprit Saint et le Père,  
Serre, serre nos rangs, daigne y faire germer  
Des saints comme autrefois, des âmes de prière,  
Sachant beaucoup souffrir, sachant beaucoup aimer.

Annales de Saint-Joseph.

### Catholiques et

### francs-maçons

(De l'Action Sociale)

Il a été question dernièrement, à l'Assemblée législative, des faveurs et de l'influence politique qu'il faut accorder ou refuser aux très rares canadiens français qui se sont faits francs-maçons. Bien entendu, on a émis l'avis, bien conforme d'ailleurs à la pratique publiquement suivie, que les francs-maçons devraient être considérés indépendamment de leur qualité ou de leur tare maçonnique, celle-ci relevant uniquement de leur conscience et n'affectant en rien leur vie publique. Aux yeux des catholiques qui ont opiné ainsi, il semble donc qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'un franc-maçon soit élu par des voix catholiques et devienne ainsi ministre, député, juge, représentant du gouvernement de notre province en grande majorité catholique, dans les pays étrangers, occupe enfin toute fonction publique quelconque. Pour quelques uns et à ce que ces fonctions soient remplies par un franc-maçon que par un catholique intrinsèque ou ultramontain, ou encore que par un prêtre.

Faut-il rappeler ici comme confirmation assez directe de cet avis, surprenant seulement à première vue, que beaucoup de catholiques de chez nous qui trouvaient tout légitime et tout naturel qu'un ou plusieurs francs-maçons bien connus fissent du journalisme, qui est une fonction publique importante, se sont hautement scandalisés de voir un ou plusieurs prêtres exercer la même fonction ?

Donc il est admis chez nous de plusieurs catholiques qu'être franc-maçon n'est pas un obstacle, mais plutôt une recommandation pour

une fonction ou une position importante et bien rétribuée dans la vie publique.

Que faut-il penser de cette manière de voir et d'agir ? D'abord, pour rester dans l'ordre des faits concrets et pratiques, disons que nous n'entendons examiner ici la question qu'au point de vue des canadiens français, qui n'ont pu se faire francs-maçons qu'en apostasiant leur foi, qu'en encourageant l'excommunication portée par les Souverains Pontifes contre ceux qui donnent leur nom aux sectes maçonniques. Notons en passant, pour mettre mieux en lumière le sentiment de l'Eglise, que la même excommunication, dont l'absolution est réservée au Souverain Pontife, atteint aussi tous ceux qui accordent une faveur quelconque à ces mêmes sectes, tous ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées occultes et leurs chefs jusqu'à ce qu'ils les aient dénoncés.

Rappelons aussi, pour ceux qui l'auraient oublié, que plusieurs francs-maçons tels ceux de la loge l'Emancipation, dans quelques uns occupent de belles positions publiques, font profession expresse d'athéisme, de telle façon qu'on a délibéré dans cette loge pour savoir si quelqu'un qui croit encore à l'existence de Dieu pourrait y être admis.

Le mot de la franc-maçonnerie du Grand Orient est d'ailleurs celui que prononça un député franc-maçon au Parlement français, en 1901, montrant toute l'incompatibilité de la secte avec la religion révélée : "Nous ne sommes pas seulement face à face avec les congrégations ; nous sommes face à face avec l'Eglise catholique. La vérité est que se rencontrent ici la société fondée sur la volonté de Dieu. Les congrégations et l'Eglise ne nous menacent pas seulement par leurs agissements,

mais par la propagation de la foi". Telle l'opposition de la maçonnerie contre l'Eglise et contre Dieu.

Or la croyance en Dieu et l'obéissance à sa loi sont aussi nécessaires aux fondements de la société que la prohibition de la calomnie, du vol, du meurtre et des autres crimes pros crits par le droit naturel.

Notons encore ce point d'extrême importance, fondamental en la matière, que le but principal poursuivi par la franc-maçonnerie, surtout dans les pays catholiques, n'est pas tant d'ordre privé que d'ordre public.

Si les francs-maçons n'avaient pas pour premier objectif de s'emparer des affaires publiques pour les amener à leur idéal et les exploiter à leur profit, s'ils ne composaient qu'une inoffensive société historique, littéraire ou même sportive, on conçoit qu'un gouvernement, même injuste et prudent, ne ferait pas grande différence entre un citoyen faisant partie de cette société et un autre n'en faisant pas partie. On conçoit même que dans un pays comme le nôtre, où la liberté des cultes chrétiens est admise, si les francs-maçons continuaient une simple confession ou secte religieuse, le gouvernement et les citoyens, même les catholiques, n'auraient guère à tenir compte de leurs croyances et de leur culte inoffensifs, dans la répartition des charges et des fonctions de la vie publique.

Mais il en va tout autrement. Les francs-maçons n'entendent pas confiner leur activité au champ des lettres, des sciences, des croyances religieuses, ni à leur perfectionnement intellectuel et moral, dont ils se soucient assez peu. Ce qui les préoccupe avant tout, ce qui les assemble et les met en mouvement, c'est la transformation ou la révolution de l'ordre social actuel, pour émanciper l'homme et la société de toute soumission envers Dieu, c'est d'arracher du monde d'abord et des âmes ensuite, toute influence et toute croyance surnaturelle.

Dans les pays catholiques, les francs-maçons sont partout des conspirateurs contre l'ordre de chose établi. C'est pour cette raison qu'ils s'enveloppent d'ombre, de silence, de secret. Rux qui sont, dans leurs tirades et leurs boniments, pour la manifestation de la pensée, pour la libre discussion, pour le gouvernement du peuple par le peuple, ils ont bien soin de ne manifester qu'une partie assez minime de leurs pensées, de ne pas exposer leurs projets, de mener à leur guise et à leur profit le peuple qu'ils aiment pour mieux l'exploiter, qu'ils flattent pour mieux le tromper.

Ainsi leur société, comme l'a si vigoureusement démontré Léon XIII, est en opposition, non seulement avec les croyances catholiques et les croyances chrétiennes mais encore avec la justice et la morale naturelles, et leurs théories menacent la société des plus graves dangers. "Les maléfaisants erreurs enseignées par la franc-maçonnerie, écrit ce grand docteur, menacent les Etats des dangers les plus redoutables." Et il en faisait la démonstration.

Plusieurs de nos catholiques politiques pensent le contraire, et estiment qu'on peut confier les intérêts de la société et de l'Etat aux mains des francs-maçons, pour favoriser leurs projets et les aider à mettre en pratique leurs principes subversifs. Ces sages estiment que les maçons, apostats de leur foi et de leur baptême, peuvent être de bons patriotes qu'ils faut protéger et encourager. Or voici encore ce que constatait Léon XIII :

Les faits disent assez que le patriotisme maçonnique n'est qu'un égoïsme sectaire, jaloux de tout dominer, en s'assujettissant les Etats modernes, qui, dans leurs mains,

réunissent et concentrent tout. Les faits disent assez que, dans les desseins de la franc-maçonnerie, les mots d'indépendance politique, d'égalité, de civilisation, de progrès ne tendent qu'à favoriser l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu la licence de l'erreur et du vice, la ligne d'une faction au détriment des autres citoyens, et pour les heureux du siècle, l'art de jouir plus largement des aises et des délices de la vie.

Ainsi parlait Léon XIII. Les catholiques qui se croient plus instruits et plus sages que lui font tout de même assez triste figure.

### Ottawa et le français

(De l'Action Sociale)

Le Sénat a discuté hier la résolution du sénateur David, dont notre correspondant donnait le texte dans sa dernière lettre "parlementaire".

Au cours de ce débat les sénateurs David et McHugh ont fait entendre le langage de la justice, de la raison, de la loyauté et du bon sens. Ils ont montré comme le Sénat protecteur des minorités, se devait de réparer, dans la mesure du possible, les injustices commises au détriment de ces dernières. Ils ont rappelé que le respect des droits des Canadiens-français avait toujours été une des préoccupations premières de tous les véritables hommes d'Etat canadiens. Sir Georges Etienne Cartier, Sir John A. MacDonald, Sir John Thompson, Sir Mackenzie Bowell ont souvent apporté à l'affirmation et à la défense de ces droits tout le poids de leur prestige et de leur incontestable talent.

D'autre part, partout où ils sont en majorité, le sénateur McHugh s'est plu à le proclamer, les Canadiens-français respectent scrupuleusement les droits des minorités, et, bien loin de les opprimer en quoi que ce soit, font preuve à leur égard de la plus grande générosité.

Que répondront à ces affirmations incontestables les adversaires de notre race au Sénat, nous n'en savons rien. Il est plutôt probable qu'ils ne répondront rien du tout car ils trouveraient en face d'eux trop de gens capables de relever sans tarder leurs affirmations erronées, et de montrer la faiblesse de leurs raisonnements.

C'est plutôt dans le camp orangiste que s'organise la résistance. Et personne ne songera à s'en étonner de ceux qui connaissent l'étroitesse de vues, l'ignorance obstinée et la fanatisme têtus de cette triste engence.

A la même heure où les sénateurs David et McHugh présentaient leur résolution au Sénat, et l'appuyaient de discours marqués aux coins de la justice et du bon sens, la grande loge orangiste de l'ouest ontarien se réunissait à North Bay, et les 450 délégués qui se pressaient dans l'église méthodiste de l'endroit réchauffaient leur fanatisme au contact des mêmes erreurs et des mêmes préjugés ; ils applaudissaient bruyamment ceux d'entre eux qui répétaient avec emphase que l'Ontario doit se débarrasser des Canadiens-français, parce qu'elle doit rester une province anglaise : "Nous acceptons la responsabilité d'être ouvertement opposés aux écoles bilingues", déclarait le Grand Maître, "et nous sommes résolus à continuer notre opposition avec une détermination renouvelée, convaincus que nous sommes que ces écoles ne sont pas dans le meilleur intérêt d'une province unie, non plus que dans le meilleur intérêt des enfants des Canadiens français."

Des droits des Canadiens français, de la reconnaissance officielle

de ces droits par les actes les plus authentiques, pas un mot. MM. les Orangistes veulent que l'Ontario reste une province anglaise, quel meilleur argument que celui là pourrait leur servir de l'avant.

Eh ! bien, nous sommes heureux de voir nos adversaires démasquer aussi cyniquement leurs batteries, et fouler aux pieds avec autant de désinvolture la foi jurée.

En somme, ils acceptent volontiers les enfants des autres pour que leur province continue à faire bonne figure dans la Confédération, mais à condition que ces enfants renient leur origine et la langue de leurs mères. Si ces messieurs étaient chez eux et que les Canadiens français en étaient réduits à mendier leur entrée dans l'Ontario, nous dirions tout simplement aux nôtres : N'allez pas là, laissez plutôt ces tristes personnages périr d'inanition dans leur fanatisme.

Mais il arrive ceci : que les Canadiens français sont chez eux dans l'Ontario comme dans toutes les autres parties du Canada qu'ils ont droit de parler leur langue dans l'Ontario comme ils ont droit de le parler à Ottawa où le représentant du Roi lui-même reconnaît ce droit ; et qu'ils ne sont pas du tout disposés à plier le genou devant ceux qui ne sont encore Canadiens, que parce que les Canadiens français ont bien voulu ne pas les laisser devenir Américains.

A l'heure où nous écrivons, nous ne savons encore ce qu'il est advenu, ou ce qu'il adviendra de la résolution David McHugh, mais nous sommes reconnaissants à ces deux hommes publics d'avoir posé devant le Sénat la question des écoles bilingues. Une cause juste gagne toujours à être mise en pleine lumière ; pendant que le fanatisme et l'ignorance, le préjugé perdent invariablement à être montrés au grand jour.

### LE BON PROFITS

Un des centres de contrôle laitier maintenu par le service de l'industrie laitière à Ottawa, a fourni en 1914 des contrastes tellement surprenants dans la production du lait et du gras qu'ils ne peuvent manquer d'attirer l'attention de tous les laitiers progressifs. La meilleure vache du troupeau n'a donné que 4,158 liv. de lait et 155 liv. de gras la moyenne du troupeau entier n'a été que de 3,772 livres de lait et 136 livres de gras. Or, dans un troupeau voisin, le plus faible rendement individuel avait été de 5,658 livres de lait et 278 livres de gras ; la moyenne du troupeau se chiffrait par 7,255 livres de lait et 342 livres de gras. Il y a eu dans ce même troupeau, plusieurs rendements qui dépassaient 8,000 livres de lait et une bonne vache mît une même année 14,400 livres de lait et 562 livres de gras.

Quant à la question de nourriture le prix de l'alimentation pour un bon nombre de troupeaux, était de quarante à cinquante dollars par vache ; même à ces chiffres élevés le profit, déduction faite du coût de la nourriture, était de \$46 à \$50, comme moyenne du troupeau.

Voilà des résultats fort encourageants pour les propriétaires et qui sont de bon augure pour l'avenir du contrôle laitier dans les provinces maritimes. Ces rendements de \$50 et 65 de profit net, au dessus du coût de la nourriture, peuvent fort bien servir de modèle à d'autres laitiers. Cette méthode qui consiste à déterminer la valeur respective de chaque vache, — le profit exact que donne ou peut établir un troupeau réellement avantageux au point de vue commercial,

## VIN DE MESSE SAINT NAZAIRE.

Archevêché de Québec, 1er août 1913

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, j'en hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

L.-N. ARCH. DE QUEBEC.

A. TOUSSAINT et Cie,

IMPORTATEURS DU VIN DE MESSE SAINT NAZAIRE  
IMPORTATEURS DE VINS ET SPIRITUEUX ETRANGERS  
DEPOSITAIRES GENERAUX DU VIN DES CARMES  
181 Rue St. Paul QUEBEC.

La suie, la graisse ou les traces de brûlures disparaissent rapidement sur les marmites avec l'emploi de l'eau chaude et du

### GOLD DUST

Servez-vous-en pour les ustensiles de cuisine. Il nettoie tout article.  
5c et plus gros paquets.

THE FAIRBANK COMPANY  
MONTREAL  
"Laissez les FAIRBANK Gold Dust faire votre travail."

## A L'IMPARTIAL.

Nous  
Imprimons :

- Entêtes de Lettre
- Entêtes de Compte
- Cartes de Visite
- Cartes de Deuil
- Lettres de Faire Part
- Billets de Raf
- Ordres de Danse
- Bons de Pain
- Programmes
- Circulaires
- Pancartes
- Placards
- Recus, etc., etc.

## ABONNEZ-VOUS A L'IMPARTIAL